Envoyé en préfecture le 29/04/2026
Reçu en préfecture le 29/04/2026
Publié le
ID : 022-212202840-20260428-2026_04_06-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
CÔTES D'ARMOR

COMMUNE DE SAINT-CONNAN

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 28 avril 2026

Nombres de membres : 11 Nombres de présents : 10
L'an deux mil vingt-six, le 28 avril à 18h30

Les membres du Conseil Municipal, régulièrement convoqués, se sont rassemblés au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Mme Christelle SERANDOUR, maire

Présents : SÉRANDOUR Christelle, LOPIN Roger, MÉLOU Marie-Hélène, LE BARS Michel, FLORIMOND Jean-Yves, LE BRIS Lucie, LE JEHAN Iryna, MENAND Philippe, PICOU Philippe, SERANDOUR Antonia,

Absents excusés : VIEILLESCAZES Marlène

Secrétaire de séance : Jean-Yves FLORIMOND

Date de convocation : 20 avril 2026 Date d'affichage : 20 avril 2026

2026-04-06 : VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE COMMUNAL 2025

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2025 du budget principal,
Vu le Compte Financier Unique 2025 du budget principal,
Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU,
Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents,

Fonctionnement		**Investissement**	
Dépenses	255 698.07 €	Dépenses	85 877.94 €
Recettes	340 693.19 €	Recettes	110 812.70 €
Reste à réaliser en dépenses	0 €	Reste à réaliser en dépenses	74 000.00 €
Reste à réaliser en recettes	0 €	Reste à réaliser en recettes	31 931.00 €
Résultats N- 1 reporté (002)	**0 €**	**Résultats N -1 reportés (D001)**	**- 51 970.75 €**
Résultat de clôture – Excédent de fonctionnement	**84 995.12 €**	**Résultat de clôture – Déficit d'investissement**	**- 27 035.99 €**

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2025 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Considérant que Monsieur Jean-Yves PHILIPPE, ordonnateur, a normalement administré, pendant le cours de l'exercice 2024, les finances du budget de la Commune de SAINT-CONNAN en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnançant que les dépenses justifiées,

À l'issue de cette présentation, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
- APPROUVE le Compte Financier Unique 2025 du budget principal

Ainsi fait été délibéré les jours, mois et an que dessus

Pour extrait conforme,
La Maire,
Christelle SERANDOUR